

MAIRIE DE



Prémanson, le 17 mars 2020

La crise sanitaire liée au COVID-19, qui touche actuellement la France, oblige la commune de Prémanson à réorganiser son fonctionnement.

Depuis le 16 mars, des décisions ont été prises pour assurer la continuité du service public et la protection de la santé des agents communaux. Elles pourront évoluer dans les prochains jours, en fonction des décisions prises par l'État :

- Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil téléphonique sera maintenu pendant les horaires habituels d'ouverture au public.

L'accueil physique sera réservé aux urgences après fixation d'un rendez-vous par téléphone.

- Accueil de loisirs – Restauration scolaire – Entretien des bâtiments – Bus scolaire

Les services de l'accueil de loisirs, de la restauration scolaire, de l'entretien des bâtiments et du bus scolaire sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

- Services techniques

Les services techniques assurent un service minimum d'urgence.

- Epicerie communale

Ce service délivrant des biens de première nécessité, il continue de fonctionner normalement.



Le Maire,  
Nolwenn MARCHAND